

Paris, le 25 juin 2025.

PREVENTION DES RISQUES LIES AUX ADDICTIONS : LA FNTF ET SES PARTENAIRES SE MOBILISENT

Les **conduites addictives** font peser des risques sur les travailleurs, sur les entreprises de travaux publics et sur la société : le **risque d'accident routier est multiplié par 2** avec un taux d'alcool de **0,5g/l d'alcool** dans le sang ; le **risque d'être responsable d'un accident de la route mortel est multiplié par 1,7** en conduisant sous l'influence du **cannabis**.

Dans le cadre de la journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, la **Fédération Nationale des Travaux publics et ses partenaires institutionnels** (le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, l'Assurance Maladie – Risques professionnels, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles et l'Organisme professionnel de prévention du BTP) **se mobilisent pour prévenir les risques liés aux addictions en milieu professionnel**.

Les partenaires ont élaboré des outils pour **aider les employeurs à mettre en place des actions de prévention** adaptées aux spécificités des chantiers.

Sensibiliser les salariés

La lutte contre les conduites addictives passe en particulier par une **meilleure sensibilisation des salariés dans les entreprises**.

Pour accompagner cette démarche, **les partenaires de la profession mettent à disposition des entreprises une boîte à outils pédagogique**, comprenant des affiches à déployer sur les lieux de travail, ainsi qu'un podcast, fiche de sensibilisation, quiz etc. à mobiliser pendant les moments de prévention sur chantier comme en entreprise.

Adapter les règles de l'entreprise

Les partenaires proposent également aux entreprises des éléments pour **adapter le règlement intérieur de l'entreprise**, en y intégrant une clause spécifique à la prévention de la consommation d'alcool et de drogues. **Ils leur donnent aussi la possibilité de mettre en œuvre des procédures claires**, grâce à un logigramme détaillé illustrant la conduite à suivre en cas de campagne de dépistage, de comportement suspect, puis de dépistage positif ou de refus de réaliser le test, pour les postes à risque où toute défaillance peut avoir des conséquences graves.

Les entreprises sont également invitées à faire appel à leur **service de prévention et de santé au travail**, ou à des **associations spécialisées**, pour organiser des sessions d'information, ateliers ou temps d'échange en entreprise, permettant de libérer la parole et de mieux comprendre les risques.

Le mot de Laurent Manzoni, président du comité Prévention-Santé au travail de la FNTF :

« L'addiction représente un danger pour soi-même et pour les autres. Dans l'entreprise, signaler une situation préoccupante, ce n'est pas dénoncer, mais protéger. Il est donc crucial de sensibiliser les salariés afin d'instaurer une culture de la vigilance partagée ».

En permettant aux entreprises et aux travailleurs de mieux identifier, prévenir et réagir face à ces situations sensibles, la FNTF entend contribuer à un environnement de travail plus sûr, plus responsable et plus protecteur de tous les professionnels du secteur des travaux publics.